



Février 2026—1

NAO 2026

Comme prévu en ce début d'année 2026, ont eu lieu les 2 réunions de négociation des NAO 2026, les 19 janvier et 3 Février !

« Pour rappel la Direction se base sur l'inflation 2025 qui est de **+0.74 %** hors carburant—hors tabac »

Au terme des discussions menées dans le cadre des NAO, voici les éléments retenus :

Enveloppe globale + 1,7% sur les salaires qui se décomposent :

	Exécution	Maîtrise	Cadre
Augmentation de la Valeur du point	0.55%	0.55%	0.55%
GVT-	0.35%	0.35%	0.35%
Mesure catégorielle	0.30%	0.15%	0
Augmentation Individuelle	0.50%	0.65%	0.8%

En détail :

Augmentation de la valeur du point 7,1105 x 0,55%

soit **7,1497 €**

Revalorisation du panier +5% soit : **8,9906 €**

Revalorisation de la prime d'éloignement +3.5%

Mesures spécifiques à la reconnaissance de l'ancienneté :

- Catégories concernées de l'échelle **6 à 9A**

- Revalorisation des pieds d'échelles étalée sur 3 ans de la manière suivante :

◇ De 5 ans à 9 ans d'ancienneté **3 points** (1 pt /an sur 3 ans)

◇ De 10 ans à 19 ans d'ancienneté **5 points** (2 points les 2 premières années et 1 point la troisième année)

◇ Plus de 20 ans d'ancienneté **7 points** (2 points les 2 premières années et 3 points la troisième année)

Attribution de 5 points pour les secrétaires de districts et d'agences.

Revalorisation des forfaits LiberT

* Escapade passant de 330€ à **340€**

* Evasion passant de 750€ à **760€**

Cet accord 2026.1 a été signé par la majorité des organisations syndicales.



**FO signataire
de l'accord
2026.1**

NAO 2026 : Analyses

En signant cet accord, **FO** s'assure de la mise en œuvre immédiate de ces mesures pour l'ensemble des salariés, tout en restant vigilant sur l'application.

Pour rappel, cet accord sera visible sur la fiche de paie d'Avril avec effet rétroactif à partir de Janvier.

Maintenant analysons ensemble les termes de cet accord :

Points positifs :

- ◇ **V**alorisation de la valeur du point - *C'est la principale revendication du syndicat **FO** depuis de nombreuses années.*
- ◇ **R**evalorisation de la valeur du panier et de la prime d'éloignement - *Là aussi **FO** le revendiquait depuis longtemps.*
- ◇ **R**econnaissance de l'ancienneté - *Enfin des mesures pour reconnaître l'ancienneté! Le syndicat **Force Ouvrière** l'espérait depuis longtemps, il a fallu la nomination d'un nouveau Responsable des Ressources Humaines pour proposer ces nouvelles mesures.*

Points négatifs :

- ◇ **Force Ouvrière** reconnaît un effort consenti pour aider les salariés concernés à améliorer leur pouvoir d'achat, mais nous regrettons que les mesures ne soient pas plus ambitieuses surtout vis-à-vis des très bons résultats d'APRR !
- ◇ Autre constat concernant la grille des salaires :
la nouvelle valeur du point révèle toujours un écart négatif de 10 points d'indice pour le plancher d'échelle 6a (245) vis-à-vis du seuil légal du SMIC (255 pts).
- ◇ **FO** déplore la restriction des mesures de reconnaissance de l'ancienneté uniquement jusqu'à l'échelle 9 A !
Exclus les salariés des échelles supérieures 9B, 9C, et 9D !
Ne rencontrons-nous pas une inégalité de traitement ?

Notre syndicat **Force Ouvrière** sera déterminé à lutter contre **les inégalités de traitement** y compris entre les hommes et les femmes !



Nouvelle demande de négociation !

Prime de mobilité temporaire pour les techniciens lors des missions éloignées

Parce que des réorganisations se mettent en place et que les missions de nombreux salariés évoluent, le Syndicat **Force Ouvrière** garde à l'esprit la nécessité de demander une négociation sur les conditions des salariés qui sont obligés de séjourner à l'hôtel pour des raisons de service. Une prime de mobilité temporaire serait la bienvenue !

Parce que ne pas pouvoir rentrer tous les soirs chez soi, cela complique de nombreuses situations dans la vie personnelle et implique des pertes financières.

L'élargissement de notre secteur géographique a modifié substantiellement nos conditions de travail, notamment en termes de mobilité et de temps passés hors domicile.

Nous demandons une évolution des compensations financières en adéquation avec ces nouvelles contraintes.



Le syndicat **Force Ouvrière déclenche cette demande de négociation rapidement !**

Retour sur les demandes de négociation refusées fin 2025 et les futures demandes :

Le rejet de nos demandes ne peut clore le débat : une rencontre avec la direction s'impose pour les défendre et pour éclaircir la place accordée à la santé morale et physique.

Pour rappel des demandes 2025:

- ◇ Conditions de travail et de rémunération des ASA (patrouilleurs)
- ◇ RTT en demi-journée (1 ou 2 jours sécables)

Futures demandes 2026:

- ◇ Prime de reconnaissance de situations à risques pour les salariés ne bénéficiant pas de la prime de travail sous circulation.





36 rue du docteur Schmitt
21850 SAINT APOLLINAIRE



Délégué Syndical Central

Stéphane Charbonnel → fo.charbonnel@gmail.com (06.48.38.83.77)

Délégué Syndical CSE Rhône

Loïc Baron → fo.baron03@gmail.com (06.21.01.38.62)

Dany Milleville → dany.milleville@orange.fr (06.62.43.98.32)

Représentante du syndicat FO au CSE Rhône

Delphine Baima → delphine.baima@aprr.fr

Élus CSE / CSSCT Rhône

Christine Roguet → chris_roguet@orange.fr

Eric Favre-Bully → favre-bullyeric@neuf.fr

Florian Renoud → florianrenoud0206@gmail.com

Pascal Perret → pascal.perret@aprr.fr

Nicolas Juenet → nicolas.juenet.fo@gmail.com

Stéphanie Tétu → stephanie.tetu@aprr.fr

Loïc Baron → fo.baron03@gmail.com

Représentant de la section syndicat FO au CSE Paris-RHIN

Laurent Mourlot → laurent.mourlot@aprr.fr

Représentant de la section syndicat FO au CSE Direction Centrale

Laurence Mechet → laurence.mechet@aprr.fr

Représentant section syndicale au CSE Central

Eric Arnoult → ericarnoult196@gmail.com

Votre cotisation à notre organisation vous permet de profiter des services de :



L'Association Force Ouvrière Consommateurs réunit des femmes et des hommes qui agissent ensemble, en toute indépendance, pour la défense des consommateurs et des locataires.

5 MISSIONS :

- informer
- conseiller
- représenter
- défendre
- former les militants et les adhérents

Qui ?

- les consommateurs
- les locataires

Et AUSSI :

- former les militants et les adhérents

Dans un esprit d'indépendance et de solidarité.

Une question ? un problème ? n'hésitez pas à nous contacter, les élus FO sont là pour vous !

Adhérez à **FORCE OUVRIERE**